



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 6 décembre 2024

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- o ayant pris connaissance du **Préavis no. 05-2024, du 11 novembre 2024, relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2025** ;
- o ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion ;
- o considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

sous réserve de dispositions légales nouvelles et de l'amendement au point 2 ci-dessous:

1. **d'adopter** le budget de fonctionnement 2025 tel que présenté, et bouclant sur un excédent de charges de CHF 63'158.25 ;
2. **de prendre acte** du budget d'investissement 2025 tel qu'amendé, et affichant un excédent de dépenses d'un montant total de **CHF 2'550'000.00** (au lieu de CHF 3'000'000.00).

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à la majorité.

Noville, le 6 décembre 2024

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



Le Secrétaire

Kim KAUFFMANN